

SÉNAT

Après quatre ans de stabilité en euros courants, le projet de budget du Sénat (mission institutionnelle, Jardin et Musée) présente une demande de dotation de crédits en hausse de 1,8 %, soit 333 592 600 €.

A cette dotation s'ajoute un prélèvement sur les ressources propres de 18 484 000 €, d'un montant identique à celui de l'année dernière. Au total, les ressources du Sénat pour l'exercice 2012 s'élèvent donc à 352 076 600 €. Pour mémoire, le budget exécuté en 2010, tel qu'il ressort des comptes adoptés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, s'est établi (hors dotation de la chaîne Public Sénat) à 335 647 048 €. L'excédent dégagé sur cet exercice par rapport au budget initial s'est élevé à 2 906 345 € et le prélèvement définitif sur ressources propres s'est finalement établi à 7 953 048 €.

ACTION n° 01 : Sénat

La dotation de l'Etat qui est versée au Sénat au titre de sa mission institutionnelle est arrêtée en 2012 à 321 585 800 €, soit une progression de 1,85 %. Avec un prélèvement sur les disponibilités de 18 541 000 €, contre 18 484 000 € en 2011, les ressources dont disposera le Sénat s'élèveront en 2012 à 340 126 800 €, soit une progression de 1,76 % par rapport à 2011.

Ce montant correspond au total des charges nettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement prévisionnelles qui s'élèvent à 340 126 800 €, en progression de 1,76 % par rapport à 2011 (334 232 000 €). Ces chiffres sont à rapprocher des dépenses constatées en 2010 qui s'élevaient à 324 154 267 €.

Les charges nettes de la section de fonctionnement ressortent, en 2012, à 320 563 800 € pour une prévision de 315 730 700 € en 2011 (+ 1,53 %) et des dépenses effectives de 309 455 016 € en 2010. Les recettes d'exploitation estimées à 4 811 600 € contre 4 539 700 € en 2011 (4 740 955 € réalisées en 2010), apparaissent en hausse de 5,99 % par rapport à l'année précédente. La section d'investissement totalise quant à elle 19 563 000 € contre 18 501 300 € en 2011, soit une hausse de 5,74 % (14 699 251 € effectivement dépensés en 2010). Ce montant est à rapprocher du prélèvement sur les disponibilités, dont il est voisin.

Le tableau qui suit retrace l'évolution détaillée des charges et des produits d'une année sur l'autre :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	318 077 700	314 195 971	98,8 %	320 270 400	325 375 400	5 105 000	+1,59 %
60 Achats de biens et fournitures	7 012 200	6 303 014	89,9 %	7 268 000	6 695 400	-572 600	-7,88 %
61 et 62 Services extérieurs	35 289 050	30 042 153	85,1 %	35 963 900	34 071 700	-1 892 200	-5,26 %
63 Impôts et taxes	1 495 100	1 492 677	99,8 %	1 403 500	1 461 500	58 000	+4,13 %
64 Rémunérations et charges sociales	170 043 540	173 312 266	101,9 %	167 876 700	175 842 800	7 966 100	+4,75 %
<i>Dont indemnités des Sénateurs</i>	<i>30 379 600</i>	<i>30 347 179</i>	<i>99,9 %</i>	<i>30 773 100</i>	<i>30 995 900</i>	<i>222 800</i>	<i>+0,72 %</i>
<i>Dont charges de sécurité sociale, de prévoyance et de pension des Sénateurs</i>	<i>13 985 900</i>	<i>14 531 784</i>	<i>103,9 %</i>	<i>14 664 300</i>	<i>15 433 100</i>	<i>768 800</i>	<i>+5,24 %</i>
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>105 805 740</i>	<i>108 336 899</i>	<i>102,4 %</i>	<i>102 281 800</i>	<i>108 603 000</i>	<i>6 321 200</i>	<i>+6,18 %</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance et de pension des personnels</i>	<i>18 029 600</i>	<i>18 248 233</i>	<i>101,2 %</i>	<i>18 467 000</i>	<i>18 886 800</i>	<i>419 800</i>	<i>+2,27 %</i>
<i>Dont autres charges de personnel et autres charges sociales</i>	<i>1 842 700</i>	<i>1 848 170</i>	<i>100,3 %</i>	<i>1 690 500</i>	<i>1 924 000</i>	<i>233 500</i>	<i>+13,81 %</i>
65 Autres charges de gestion courante	103 485 310	103 035 546	99,6 %	107 749 800	105 906 300	-1 843 500	-1,71 %
<i>Dont aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	<i>101 053 300</i>	<i>100 966 930</i>	<i>99,9 %</i>	<i>105 489 100</i>	<i>103 521 500</i>	<i>-1 967 600</i>	<i>-1,87 %</i>
<i>Dont diverses autres charges de gestion courante</i>	<i>2 432 010</i>	<i>2 068 616</i>	<i>85,1 %</i>	<i>2 260 700</i>	<i>2 384 800</i>	<i>124 100</i>	<i>+5,49 %</i>
67 Charges exceptionnelles	752 500	10 316	1,4 %	8 500	1 397 700	1 389 200	Ns %
II – Produits divers	4 585 400	4 740 955	103,4 %	4 539 700	4 811 600	271 900	+5,99 %
Charges nettes de fonctionnement (I - II)	313 492 300	309 455 016	98,7 %	315 730 700	320 563 800	4 833 100	+1,53 %
Section d'investissement	10 326 300	14 699 251	142,3 %	18 501 300	19 563 000	1 061 700	+5,74 %
<i>Dont constructions</i>	<i>3 941 800</i>	<i>8 801 293</i>	<i>223,3 %</i>	<i>10 360 000</i>	<i>15 455 000</i>	<i>5 095 000</i>	<i>+49,18 %</i>
<i>Dont installations, matériels, outillage</i>	<i>2 365 000</i>	<i>1 461 022</i>	<i>61,8 %</i>	<i>2 347 000</i>	<i>1 524 000</i>	<i>-823 000</i>	<i>-35,07 %</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 055 500</i>	<i>3 742 560</i>	<i>122,5 %</i>	<i>5 100 300</i>	<i>1 553 000</i>	<i>-3 547 300</i>	<i>-69,55 %</i>
Total des deux sections	323 818 600	324 154 267	100,1 %	334 232 000	340 126 800	5 894 800	+1,76 %
Prélèvement sur les disponibilités	8 418 000			18 484 000	18 541 000	57 000	+0,31 %
Dotations du budget de l'État	315 400 600			315 748 000	321 585 800	5 837 800	+1,85 %

■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Avec 325 375 400 € contre 320 270 400 € en 2011, les charges brutes augmentent de 1,59 %. Pour mémoire, les dépenses constatées au terme de l'exercice 2010 s'élevaient à 314 195 971 €.

Les crédits relatifs aux indemnités, traitements, salaires et charges sociales tant des sénateurs et de leurs collaborateurs que des personnels pèsent, toutes catégories confondues (comptes 64 et 65), pour 86,6 % du total des charges de fonctionnement, soit 281 749 100 € contre 275 626 500 € en 2010, en hausse de 2,22 %.

Les indemnités des sénateurs progressent de 0,7 % pour s'établir à 30 995 900 €. Cette hausse s'explique principalement par l'effet en année pleine de la création de cinq sièges de sénateur supplémentaires à partir d'octobre 2011.

Les rémunérations du personnel titulaire et stagiaire (102 753 500 €) sont en progression par rapport au budget 2011 mais sont quasiment stables par rapport aux dépenses effectives de 2010. La masse indiciaire progresse de 0,88 % malgré une baisse des effectifs de 1,67 %. Les crédits prévus pour le personnel contractuel et temporaire (5 849 500 €) augmentent de 6,06 % sous l'effet des cinq recrutements intervenus depuis 2010.

Ces évolutions, auxquelles s'ajoute l'augmentation du nombre de pensionnés lié au renouvellement sénatorial de 2011 ou du nombre attendu de départs en retraite, se traduisent également dans les charges de sécurité sociale, de prévoyance et de pension qui progressent de 5,24 % (15 433 100 €) pour les sénateurs et de 2,27 % (18 886 800 €) pour les personnels.

Les dépenses qui concourent à l'exercice du mandat parlementaire sont traditionnellement inscrites dans un compte distinct du budget du Sénat (c/ 658). Ce compte regroupe pour l'essentiel les moyens mis à la disposition des sénateurs pour recruter des assistants et se doter de moyens matériels divers, notamment bureautiques, ainsi que l'indemnité représentative pour frais de mandat. Après une forte progression en valeur en 2011, ce poste diminue de 1,87 % en 2012 pour s'établir à 103 521 500 € (contre 105 489 100 € en 2011 et une dépense réelle de 100 966 930 € en 2010). Cette évolution est essentiellement le fait d'une baisse de 3,77 % de la dotation à l'association de gestion des assistants de sénateurs (AGAS) qui s'élève à 61 775 000 € compte tenu de la non prise en compte d'indemnités de fin de contrat et de licenciement en 2012 budgétés en 2011 du fait du renouvellement sénatorial. La dotation aux dépenses de fonctionnement des groupes politiques diminue également de 1,46 % (10 438 800 €).

Les indemnités d'hébergement progressent de 29,41 % à 1 100 000 €. Elles sont destinées au remboursement des frais d'hôtel, à Paris, engagés au titre du mandat parlementaire.

Les autres charges de fonctionnement représentent, hors impôts et charges exceptionnelles, 40 767 100 €, soit une baisse de 5,7 %.

Les achats représentent 6 695 400 €, soit une baisse de 7,88 % qui a essentiellement deux origines : d'une part, une activité parlementaire moins dense en 2012 du fait des élections présidentielles et législatives, d'autre part, une baisse des crédits de la direction de la bibliothèque et des archives due à une meilleure maîtrise des coûts d'acquisition et tenant compte des dépenses exécutées en 2010.

Les dotations des comptes 61 et 62 relatifs aux services extérieurs diminuent de 5,26 % pour s'établir à 34 071 700 €. Cette évolution est permise par des baisses de crédits touchant aux travaux d'entretien et d'aménagement (- 7,75 %), aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires (- 12,23 %), à la communication événementielle (- 17,59 %) et aux frais de télécommunications et d'abonnement (- 10,58 %).

■ PRODUITS

Les cessions de produits, marchandises et prestations de service s'élèvent à 4 811 600 €, en hausse de 5,99 % (4 539 700 € budgétés en 2011 et 4 585 400 € de produits réalisés en 2010). Si les produits des activités annexes progressent de 121 %, essentiellement sous l'effet d'une nouvelle convention d'affermage du restaurant et du reversement des buvettes, les autres produits de gestion courante baissent de 5,22 % du fait du recul attendu des redevances de gestion versées par les caisses.

■ CHARGES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues pour 2012 s'élèvent au total à 19 563 000 € contre 18 501 300 € en 2011 (14 699 251 € réalisés en 2010), soit une hausse de 5,74 %.

Ces crédits, en partie estimatifs, correspondent notamment aux différents chantiers déjà engagés ou envisagés en 2012, pour l'essentiel l'opération pluriannuelle de création de bureaux et de locaux pour Public Sénat au 64 boulevard Saint-Michel (2 500 000 €), mais aussi la transformation en bureaux des appartements du 77 de la rue Bonaparte pour une annuité de 9 275 000 € et la création d'un garage (annuité de 1 110 000 €). Ils ont également trait aux installations techniques telles que la création ou l'aménagement d'ascenseurs et de sanitaires pour handicapés, le câblage et les opérations de sécurisation des ouvertures (780 000 €).

ACTION n° 02 : Jardin du Luxembourg

Les crédits prévus en 2012 pour le Jardin du Luxembourg, qui fait partie du domaine immobilier du Sénat ouvert au public, s'élèvent au total à 12 006 800 €, soit une hausse de 0,94 %. Pour mémoire, les dépenses réalisées en 2010 se sont élevées à 11 275 163 €.

Les dépenses de rémunération des personnels titulaires et stagiaires (7 762 800 €) observent une hausse de 6,54 % qui est pour l'essentiel la conséquence des mesures concernant notamment la rémunération des travaux supplémentaires. Les dépenses de rémunération du personnel contractuel et temporaire (119 600 €) augmentent de 23,30 % en raison du nombre d'auxiliaires saisonniers qui passe de 2 à 3 avec une durée moyenne d'embauche de six mois. Par ailleurs, le budget du Jardin fait ressortir pour 2012 une hausse des crédits d'investissement de 7,73 % avec 502 000 € contre 466 000 € en 2011 et 482 491 € effectivement dépensés en 2010, tenant principalement à des dépenses de replantation d'arbres et l'achat de matériels.

Les produits, provenant essentiellement des redevances versées par les différents concessionnaires du Jardin, progressent de 340,86 % pour s'établir à 205 000 €, suite à la revalorisation de leur montant.

Le tableau suivant résume les différentes évolutions prévues :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	11 620 900	10 931 765	94,1 %	11 475 500	11 709 800	234 300	+2,04 %
60 Achats de biens et fournitures	893 900	635 195	71,1 %	947 400	782 400	-165 000	-17,42 %
61 et 62 Services extérieurs	1 274 400	890 877	69,9 %	1 287 700	1 092 100	-195 600	-15,19 %
63 Impôts et taxes	70 400	73 104	103,8 %	68 100	73 400	5 300	+7,78 %
64 Rémunérations et charges sociales	9 367 200	9 297 590	99,3 %	9 172 300	9 758 900	586 600	+6,40 %
67 Charges exceptionnelles	15 000	35 000	233,3 %		3 000	3 000	
II – Produits divers	31 000	139 093	448,7 %	46 500	205 000	158 500	+340,86 %
Charges nettes de fonctionnement (I-II)	11 589 900	10 792 672	93,1 %	11 429 000	11 504 800	75 800	+0,66 %
Section d'investissement	567 000	482 491	85,1 %	466 000	502 000	36 000	+7,73 %
Total des deux sections	12 156 900	11 275 163	92,7 %	11 895 000	12 006 800	111 800	+0,94 %
Dotation du budget de l'État	12 156 900			11 895 000	12 006 800	111 800	+0,94 %

ACTION n° 03 : Musée du Luxembourg

Aucune dépense n'est prévue pour l'année 2012. En fonctionnement, les crédits diminuent de 15,67 % et traduisent une reprise de l'activité, notamment à travers des dépenses de communication liées aux expositions. En produits divers, il est inscrit 380 000 €, essentiellement au titre de redevance d'exploitation. Le budget du Musée du Luxembourg est excédentaire, en 2012, de 57 000 €, la redevance versée par la Réunion des Musées Nationaux, attributaires de la délégation de service public, étant supérieure aux charges supportées par le Sénat. Aucun crédit n'est donc demandé à l'État.

Le tableau qui suit expose cette situation :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	136 500	147 681	108,2 %	383 000	323 000	-60 000	-15,67 %
60 Achats de biens et fournitures	50 000	23 260	46,5 %	51 000	40 000	-11 000	-21,57 %
61 et 62 Services extérieurs	86 500	124 420	143,8 %	332 000	283 000	-49 000	-14,76 %
67 Charges exceptionnelles							
II – Produits divers	0	11 498		432 000	380 000	-52 000	
Charges nettes de fonctionnement (I-II)	136 500	136 183	99,8 %	-49 000	-57 000	-8 000	-16,33 %
Section d'investissement	0	81 436		100 000		-100 000	
Total des deux sections	136 500	217 619	159,4 %	51 000	-57 000	-108 000	-211,76 %
Dotation du budget de l'État	136 500			51 000		-51 000	-100,00 %

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

En application de l'article 2 de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de la chaîne parlementaire, « chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée ».

ACTION n° 01 : La chaîne parlementaire – Assemblée nationale

Le projet de budget pour 2012 de la société de programme « La chaîne parlementaire Assemblée nationale » (LCP-AN) prévoit une dotation de 17,18 millions d'euros, y compris la taxe sur les services de télévision, en augmentation de 7,44 % par rapport à 2011.

Les dépenses à financer seraient selon les informations communiquées par « La chaîne parlementaire Assemblée nationale » de 16 823 257 € (+ 3,8 %). Elles se répartissent en 16 259 257 € de charges d'exploitation (+ 3,5 %) et 564 000 € de dépenses d'investissements (+ 13,1 %), correspondant à des investissements de production (364 000 €), à des investissements courants (120 000 €) et à la mise en œuvre de la stratégie « média global » (80 000 €).

La dotation de l'Etat couvrirait 98,36 % du budget, le solde étant principalement financé par les reversements de la société de programme Public Sénat (200 000 €) et plus marginalement par la vente de produits financiers.

Les charges d'exploitation regroupent les dépenses de programme pour 9 379 030 € qui en représentent 55,7 % et augmentent de 4,1 % : les coûts liés à la TNT sont en augmentation (+ 6,7 %) et évalués à 4 485 000 € ; les coûts de l'administration et des services généraux évalués à 1 834 395 € sont en très faible hausse (+ 1,3 %) ; les crédits pour la communication et internet retenus pour 560 832 € marquent une augmentation (+ 14,04 %).

ACTION n° 02 : Public Sénat

Pour 2012, la dotation annuelle de la société a été arrêtée à la somme de 17 857 000 € contre 16 135 000 € en 2011, soit une hausse de 10,67 % (1 722 000 €). Cette augmentation est destinée au financement de la grille des programmes pour prendre en compte, d'une part, une hausse des frais de diffusion de 700 000 €, d'autre part, une reconstitution de la subvention d'investissement de 800 000 € qui concerne principalement le préfinancement des dépenses d'aménagement et d'équipement du nouveau site de la chaîne situé au 64 boulevard Saint-Michel (405 000 €), le renouvellement du matériel de la chaîne (295 000 €) et des projets de développement numérique (100 000 €).